#### SICAV PLUS

#### SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2018

# RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2018

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « SICAV PLUS » pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2018, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 2.500.848, un actif net de D : 2.493.583 et un bénéfice de la période de D : 26.839.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV PLUS » comprenant le bilan au 30 Septembre 2018, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

#### Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

#### Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV PLUS » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Septembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

# Paragraphe post Conclusion

- Les disponibilités et les placements monétaires représentent au 30 septembre 2018, 13,64% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « SICAV PLUS » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 26 octobre 2018

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

# BILAN ARRETE AU 30 Septembre 2018

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	30/09/2018	30/09/2017	31/12/2017
Portefeuille-titres	4 _	1 815 768	2 891 213	2 428 145
Actions et droits rattachés		45	26	33
Obligations et valeurs assimilées		1 815 723	2 887 467	2 427 892
Tires des Organismes de Placement Collectif		-	3 720	220
Placements monétaires et disponibilités	_	341 044	746 107	617 014
Placements monétaires	5	341 044	746 107	617 014
Créances d'exploitation	6	344 036	12 431	26 177
TOTAL ACTIF	_	2 500 848	3 649 751	3 071 337
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	5 935	7 721	7 134
Autres créditeurs divers	8	1 329	8 209	8 746
TOTAL PASSIF	_	7 265	15 930	15 880
ACTIF NET				
Capital	9	2 433 931	3 558 269	2 969 893
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice en cours		59 652	75 552	85 564
ACTIF NET	_	2 493 583	3 633 821	3 055 457
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 500 848	3 649 751	3 071 337

# **ETAT DE RESULTAT**

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/07 au 30/09/2018	Période du 01/01 au 30/09/2018	Période du 01/07 au 30/09/2017	Période du 01/01 au 30/09/2017	Année 2017
Revenus du portefeuille-titres	10	27 272	81 776	34 607	104 557	136 268
Revenus des actions Revenus des obligations et valeurs assimilées Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		2 27 270	2 81 771 3	2 34 564 41	2 104 250 305	2 135 860 406
Revenus des placements monétaires	11	4 067	12 447	3 021	9 002	13 506
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		31 339	94 224	37 627	113 559	149 774
Charges de gestion des placements	12	(6 983)	(21 623)	(9 083)	(27 242)	(35 635)
REVENU NET DES PLACEMENTS		24 356	72 601	28 545	86 318	114 139
Autres produits		19	19	-	-	-
Autres charges	13	(848)	(2 604)	(1 057)	(3 213)	(4 209)
Contribution conjoncturelle		-	-	(2 186)	(6 486)	(8 672)
RESULTAT D'EXPLOITATION		23 526	70 015	25 302	76 618	101 258
Régularisation du résultat d'exploitation		(7 728)	(10 363)	733	(1 066)	(15 694)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		15 798	59 652	26 035	75 552	85 564
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation) Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		7 728 361	10 363 1 756	(733) 2 107		15 694 5 137
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		2 952	8 347	-	5 170	9 349
RESULTAT DE LA PERIODE		26 839	80 118	27 410	87 319	115 745

# **ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Montants exprimés en dinars)

Période

du 01/07 du 01/01

Période

Période

du 01/07 du 01/01 Année 2017

Période

	du 01/07 au 30/09/2018	du 01/01 au 30/09/2018	du 01/07 au 30/09/2017	du 01/01 au 30/09/2017	Annee 2017
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	26 839	80 118	27 410	87 319	115 745
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION					
Résultat d'exploitation Variation des plus (ou moins) values	23 526	70 015	25 302	76 618	101 258
potentielles sur titres Plus (ou moins) values réalisées sur cession	361	1 756	2 107	5 531	5 137
de titres	2 952	8 347	-	5 170	9 349
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(341 366)	(641 992)	44 011	(201 135)	(807 925)
Souscriptions					
<ul><li>Capital</li><li>Régularisation des sommes non</li></ul>	224 233	299 323	152 139	355 993	539 531
distribuables	8 598	9 460	5 213	6 159	12 544
- Régularisation des sommes distribuables	5 012	15 117	2 797	16 278	20 836
Rachats					
<ul><li>Capital</li><li>Régularisation des sommes non</li></ul>	(547 438)	(911 796)	(110 291)	(549 821)	(1 305 502)
distribuables	(19 030)	(28 616)	(3 783)	(12 400)	(38 804)
- Régularisation des sommes distribuables	(12 740)	(25 480)	(2 064)	(17 344)	(36 531)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(314 527)	(561 874)	71 420	(113 816)	(692 180)
ACTIF NET					
En début de période	2 808 110	3 055 457	3 562 401	3 747 637	3 747 637
En fin de période	2 493 583	2 493 583	3 633 821	3 633 821	3 055 457
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	49 050	54 343	64 392	68 858	68 858
En fin de période	43 136	43 136	65 185	65 185	54 343
VALEUR LIQUIDATIVE	57,807	57,807	55,746	55,746	56,225
TAUX DE RENDEMENT	0,97%	2,81%	0,76%	2,43%	3,31%

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2018

#### **NOTE 1: PRESENTATION DE LA SOCIETE**

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la société « TUNISIE VALEURS », le dépositaire étant « AMEN BANK ».

#### NOTE 2: REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2018, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

#### **NOTE 3: PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

## 3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

## 3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30 Septembre 2018 ou à la date antérieure la plus récente.

# 3.3- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « SICAV PLUS » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA
   « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

# 3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

# 3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2018, à D : 1.815.768 et se détaille comme suit :

	Nombre	Coût	Valeur	%
	de titres	d'acquisition	au 30/09/2018	Actif net
			_	
Actions & droits rattachés	_	27	45	0,00%
TPR	9	27	45	0,00%
Obligations et valeurs assimilées		1 749 810	1 815 723	72,82%
Obligations des sociétés		696 498	715 910	28,71%
AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	40 000	40 077	1,61%
ATL 2014-3 CAT C	1 000	80 000	83 200	3,34%
ABC 2018-01-CAT.A-TV TMM +2.2%	1 500	150 000	152 799	6,13%
BTE 2010 B	600	36 000	36 065	1,45%
CIL 2015/1 TF 7,65%	2 000	80 000	81 421	3,27%
TL 2012/1 B TF	800	16 000	16 274	0,65%
TL 2012-2 B	500	20 000	20 727	0,83%
TL 2013-1 CAT B TF	1 000	60 000	63 461	2,54%
TL 2014-2 CAT,A TF	1 000	40 000	41 920	1,68%
TL 2017-1 CAT,B TF 7,80%	240	24 000	24 476	0,98%
TUNISIE FACTORING 2014-1	1 000	40 000	41 726	1,67%
UIB 2011/1 TR B	500	32 500	32 668	1,31%
UIB 2011/2	1 500	20 898	21 906	0,88%
UIB 2012/1 A	2 000	57 100	59 192	2,37%
Obligations de l'Etat		190 045	193 851	7,77%
Emprunt national 2014-A	54 726	132 960	135 886	5,45%
Emprunt national 2014-B	965	57 085	57 965	2,32%
Bons du Trésor Assimilables		863 268	905 962	36,33%
BTA 12/10/2023 6%	101	94 850	101 196	4,06%
BTA 11/02/2022 6%	67	63 483	66 848	2,68%
BTA 11/08/2022 5,60%	141	134 074	137 172	5,50%
BTA 12/10/2018 5,50%	26	25 754	27 104	1,09%
BTA 13/01/2021 5,75%	100	96 600	101 668	4,08%
BTA 14/10/2020 5,50%	297	288 416	304 368	12,21%
BTA 11/03/2026 6.3%	100	91 900	96 196	3,86%
BTA 12/01/2024 6.00%	56	52 192	55 019	2,21%
BTA 11/03/2019 5.50%	16	16 000	16 392	0,66%
Total		1 749 837	1 815 768	72,82%
Pourcentage par rapport au total des actifs				72,61%

## Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2018 à D : 341.044, contre D : 746.107 au 30.09.2017, et se détaille comme suit :

Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2018	% Actif net
ВТСТ	211 000	200 577	206 817	8,29%
BTCT 52 SEMAINES 18/12/2018-5,81%	211 000	200 577	206 817	8,29%
Dépôt à vue		132 567	134 227	5,38%
Amen bank pasteur		132 567	134 227	5,38%
Total général		333 144	341 044	13,68%
Pourcentage par rapport au total des actifs				13,64%

# Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2018 à D : 344.036 contre D : 12.431 à la même date de l'exercice 2017 et se détaille ainsi :

	30/09/2018	30/09/2017	<u>31/12/2017</u>
Ventes titres à encaisser Solde des souscriptions et des rachats de la	343 917	-	26 174
dernière journée	116	12 430	-
Autres	3	1	3
Total	344 036	12 431	26 177

# Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30.09.2018 à D : 5.935, contre D : 7.721 au 30.09.2017 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2018 et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2018</u>	<u>30/09/2017</u>	<u>31/12/2017</u>
Montant HT TVA	5 868 1 115	7 697 1 386	7 113 1 280
Total TTC	6 983	9 083	8 393
Retenue à la source	1 047	1 362	1 259
Net à payer	5 935	7 721	7 134

# Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2018 à D : 1.329, contre D : 8.209 au 30.09.2017, et se détaille ainsi :

	30/09/2018	30/09/2017	31/12/2017
Redevance CMF	223	298	263
Retenues à la source à payer	1 047	1 362	1 259
TCL	59	63	29
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	-	-	7 195
Contribution conjoncturelle	-	6 486	-
Total	1 329	8 209	8 746

# Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 30 septembre 2018, se détaillent ainsi :

# Capital au 31-12-2017

Capital au 31-12-2017	
Montant	2 969 893
Nombre de titres	54 343
Nombre d'actionnaires	612
Souscriptions réalisées	
Montant	299 323
Nombre de titres émis	5 477
Nombre d'actionnaires nouveaux	53
Rachats effectués	
Montant	(911 796)
Nombre de titres rachetés	(16 684)
Nombre d'actionnaires sortants	(116)
<u>Autres mouvements</u>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 756

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 756
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions titres		8 347
Régularisation des sommes non distribuables		(1 508)
Résultats antérieurs incorporés au capital	(A)	85 564
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital		(17 648)

# Capital au 30-09-2018

Montant	2 433 931
Nombre de titres	43 136
Nombre d'actionnaires	549

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 18 Mai 2018.

# Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D: 27.272, pour la période allant du 01.07 au 30.09.2018, contre D: 34.607 pour la période allant du 01.07 au 30.09.2017 et se détaillent comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2018	du 01/01 au 30/09/2018	du 01/07 au 30/09/2017	du 01/01 au 30/09/2017	Année 2017
Revenus des actions - Dividendes  Revenus des obligations et valeurs assimilées	2	2	2	2	2
Revenus des obligations - Intérêts Revenus des titres émis par le trésor	13 119	38 809	13 991	46 580	60 914
et négociables sur le marché financier - Intérêts (BTA, BTZC)  Revenus des titres des Organismes	14 152	42 963	20 572	57 670	74 946
de Placement Collectif  Revenus des parts des Fonds Communs de Créances - Intérêts	-	3	41	305	406
TOTAL	27 272	81 776	34 607	104 557	136 268

# Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.07 au 30.09.2018 à D : 4.067 contre D : 3.021 pour la période allant du 01.07 au 30.09.2017 et présente le montant des intérêts au titre du troisième trimestre 2018 sur les dépôts et les BTC, et se détaille comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2018	du 01/01 au 30/09/2018	du 01/07 au 30/09/2017	du 01/01 au 30/09/2017	Année 2017
Intérêts des dépôts à vue Intérêts des BTC	1 658 2 409	5 626 6 821	3 021 -	9 002	11 172 2 334
TOTAL	4 067	12 447	3 021	9 002	13 506

## Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2018 à D : 6.983 contre D : 9.083 pour la même période de l'exercice 2017, et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs au titre du troisième trimestre 2018.

	du 01/07 au 30/09/2018	du 01/01 au 30/09/2018	du 01/07 au 30/09/2017	du 01/01 au 30/09/2017	Année 2017
Commission de gestion	6 983	21 623	9 083	27 242	35 635
TOTAL	6 983	21 623	9 083	27 242	35 635

## Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/07 au 30/09/2018 à D : 848 contre D : 1.057 pour la même période de l'exercice 2017, et se détaillent comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2018	du 01/01 au 30/09/2018	du 01/07 au 30/09/2017	du 01/01 au 30/09/2017	Année 2017
Redevance CMF	698	2 162	908	2 724	3 563
TCL	84	252	94	294	396
Autres	66	190	54	195	249
TOTAL	848	2 604	1 057	3 213	4 209

# Note 14 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

## Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la Société "TUNISIE VALEURS". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération brute de 1,5% TTC l'an, sur les placements en actions et de 1%TTC l'an sur le reliquat de l'actif net.

# Rémunération du dépositaire :

La société "AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres. Sa rémunération est supportée par le gestionnaire.